

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC412

présenté par

M. Bilde, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Christian Girard, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Lavalette, M. Odoul, Mme Parmentier,
M. Perez, Mme Sicard et M. Tesson

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	75 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	75 000 000
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement augmente de 75 000 000 d'euros l'action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » du programme 219 Sport. 75 000 000 d'euros sont soustraits de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme 163.

Il a été décidé de recentrer le dispositif Pass'Sport sur le public des 14-30 ans, considéré comme l'une des tranches d'âge les plus éloignées de la pratique sportive. La dotation est de 39,20 millions d'euros en 2026 (-35,8 millions d'euros en AE=CP par rapport à la LFI 2025).

La suppression du Pass'Sport pour les 6-13 ans prive de nombreux enfants de familles modestes d'un levier essentiel d'accès au sport. La baisse de 35 millions d'euros des crédits du Pass Sport exclut durablement de son bénéfice les 6-13 ans, en dehors des enfants en situation de handicap pour lesquels les crédits sont maintenus.

Cet amendement vise à réaffecter la somme de 75 millions d'Euros des crédits du Pass Sport au bénéfice des enfants de 6-13 ans.